

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Boutet

<https://www.cadre21.org/membres/e9e52a19a7308c1d8e9919fd>

Date d'obtention : 2020-10-14 19:13:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient me voir pour me parler d'une situation de sextage. Je dois d'abord évaluer s'il y a aura des répercussions en milieu scolaire (autre personne impliqué dans l'école). Si oui, j'enclenche la méthode sexto. je commence par rencontrer l'auteur du signalement en lui faisant remplir la grille d'évaluation. Par la suite, je rencontre la victime et les autres personnes impliqués en remplissant également la grille avec chacun d'eux. Après avoir identifié l'amorce, la nature, l'intention et l'entendue je peux mieux évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. S'il s'agit d'un acte malveillant je contacte immédiatement le service de police et je ne parle pas à l'instigateur. Par contre, si nous avons des raisons de croire qu'il possède de la pornographie juvénile dans son appareil nous devons le rencontrer pour le confisquer et lui expliquer la situation. S'il s'agit d'un acte impulsif je peux compléter mon intervention et me référer au politique de l'école afin de voir s'il y a sanction. Par la suite, je contacte le service de police. Finalement, dans les meilleurs délais je contacte les parents des élèves concernés pour expliquer la situation et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1 : Malgré qu'il s'agit d'un acte impulsif de la part de Mégan et William, s'ils ne veulent pas collaborer il faut alors contacter la police pour éviter la propagation des images compromettantes.

Cas 2 : Suite aux informations recueillies avec Mégan la photo n'est pas de la pornographie juvénile (photo d'elle en maillot de bain) mais nous devons tout de même valider l'information auprès de William et remplir la grille d'incident. En raison que nous ne sommes pas en présence de pornographie juvénile, nous devons traiter l'incident conformément aux politiques de notre établissement et arrêter la propagation de l'image.

Cas 3 : Malgré que le père de Nicolas est inquiet en raison des découvertes qu'il a fait dans le cellulaire de son fils. Il n'y a aucune information qui indique qu'il y a des répercussions pour Nicolas en milieu scolaire. Nous devons donc référer le parent au service de police. Par contre, s'il cela implique un autre élève de l'école nous devons déclencher le protocole. Nous devons également interroger les autres personnes impliquées pour valider l'information même lorsqu'il semble s'agir d'un acte malveillant. Par la suite, nous devons rencontrer l'instigateur pour lui expliquer la situation et confisquer son appareil puisque nous avons des raisons de croire qu'il possède de la pornographie juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est celle où l'on doit rencontrer la victime du sextage puisque cette situation porte atteinte à son intégrité physique et psychologique. Il se peut également que cette personne réagisse de la honte et de la gêne face à la situation qui s'est produite. Il est important de faire preuve d'écoute et de porter aucun jugement. Il est également important de la supporter et de l'aider à distinguer son erreur de jugement et la personne qu'elle est.